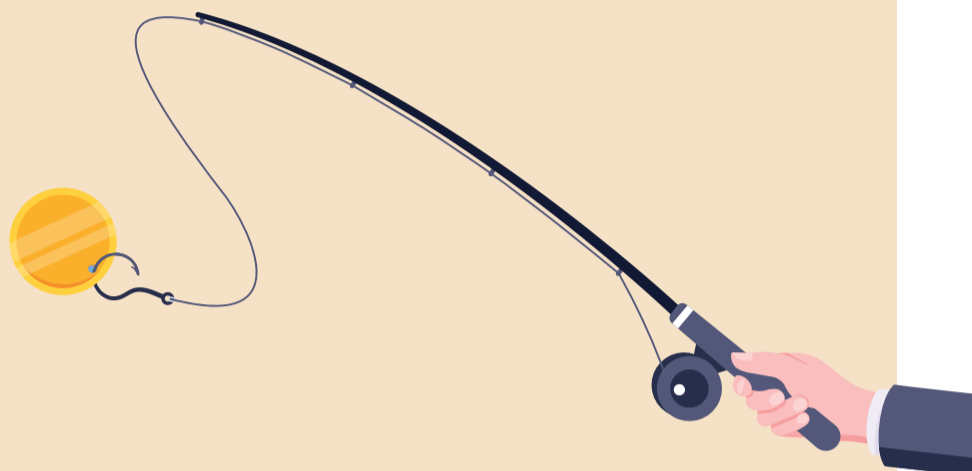


## SOCLE ET PACTE

# UN LEURRE DE REVALORISATION !

Le Spelc avait réclamé une hausse des salaires, le ministère a répondu par des primes et des améliorations dans l'avancement dans le socle :

- 2 000 € nets par mois pour tous les titulaires dès le début de carrière ;
- indemnité de suivi et d'orientation des élèves (Isoe) : 100 € nets de plus par mois ;
- hausse de la prime d'attractivité des professeurs stagiaires : 160 € nets par mois ;
- hausse de la part modulable des professeurs principaux de 1<sup>re</sup>, de terminale et de 2<sup>e</sup> année de CAP : 1 476 € bruts par an ;
- davantage de promotions à la hors classe et la classe exceptionnelle ;
- amélioration de la reprise des services réalisés avant le concours pour le reclassement du maître.



→ **Cela fait du bien de le dire !** Les suppléants (DA) bénéficieront de la même rémunération que les maîtres contractuels du public à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023. Une victoire du Spelc !

## → **VOUS** DÉFENDRE

### Des missions supplémentaires dans le pacte... mais pas pour tout le monde

- Missions de remplacement des collègues.
- Consolidation et approfondissement en mathématiques et français pour les élèves de 6<sup>e</sup>.
- Devoirs faits au collège.
- Découverte des métiers.
- Accompagnement des élèves à besoins particuliers.
- Missions internes définies en fonction des besoins de l'établissement.
- Flou total dans les missions proposées aux enseignants de la voie professionnelle !

L'actualité de la profession, l'expertise et les conseils du Spelc sur :

  Fédération nationale des SPELC  
 @FederationSPELC

*Vous souhaitez entrer dans la famille...*

**ADHÉREZ AU SPELC SUR :**  
[www.spelc.fr/adherer](http://www.spelc.fr/adherer)



**Spelc**  
 au cœur  
 de l'action